

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 422

25 février 2006

SOMMAIRE

Accounting on Help, S.à r.l.	20247	Golden Entertainment Productions Holding S.A., Luxembourg	20233
Amas Fund, Sicav, Luxembourg	20256	Intel Holding S.A., Luxembourg	20252
Amatungulu International S.A.H., Luxembourg ..	20254	Intersud Investissement International S.A.	20247
Audiolux S.A., Luxembourg	20248	Jonathan Finance Holding S.A., Luxembourg ...	20256
Basinco Holdings S.A.H., Luxembourg	20250	Juris Invest S.A., Luxembourg-Kirchberg.	20232
Blatteus S.A.H., Luxembourg	20253	Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Luxembourg	20239
Business Management Group Holding S.A., Lu- xembourg	20255	LaSalle Investment Management Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	20215
Canisse S.A., Luxembourg-Kirchberg	20233	Lumina Financing S.A., Luxembourg	20245
Carofin S.A., Luxembourg	20228	Manis, S.à r.l., Luxembourg	20224
Compagnie du Rubicon S.A.H., Luxembourg	20254	O.G.M. (Omnium Général des Médias) S.A.H., Luxembourg	20250
Compagnie Financière Luxembourgeoise d'Inves- tissement et Participation S.A.H., Luxembourg..	20252	Parmeria S.A.H., Luxembourg	20251
Conventum, Sicav, Luxembourg	20253	PEF V Information Technology II, S.à r.l., Luxem- bourg	20244
CVC Capital Partners Group, S.à r.l., Luxem- bourg	20212	Pelkosen Holding S.A., Luxembourg	20231
CVC Capital Partners Group, S.à r.l., Luxem- bourg	20212	Petrus International S.A., Luxembourg	20252
E.P.P.I.I. S.A., Européenne de Publicité et de Promotion Industrielle et Immobilière S.A.	20247	Querinvest Holding S.A., Luxembourg	20228
Endherma S.A.H., Luxembourg	20248	Racine Investissement S.A., Luxembourg	20251
Eucico S.A.H., Luxembourg	20214	Rispoll Investment S.A., Luxembourg	20255
Euromillennium S.A.	20247	S.S.I. Participations & Partners S.A., Luxembourg	20244
F.R.A.L. Holding S.A., Luxembourg	20231	Samot S.A., Luxembourg	20244
Fabilor Investment Holding S.A., Luxembourg ...	20253	SEB Invest Funds, Sicav, Luxembourg	20249
Farid Holding S.A., Luxembourg	20238	Sea Pilot Investments S.A., Luxembourg	20238
Faune Holding S.A., Luxembourg	20250	Sematic S.A., Luxembourg	20246
Fenera Holding International S.A., Luxembourg ..	20253	Shiplux X S.A., Luxembourg	20229
Ferrierie d'Art Nico Betzen S.A., Fohren	20226	Sibad International S.A., Luxembourg	20213
Fin & Meg S.A., Luxembourg	20238	Sintra Holding S.A., Luxembourg	20255
Fipa Investissements S.A., Luxembourg	20234	SPGF Holding S.A., Luxembourg	20234
Foralim S.A., Luxembourg	20249	Star Group Holding S.A., Luxembourg	20256
Fortis Investment Management Luxembourg S.A., Luxembourg	20210	Stelth Holding S.A., Luxembourg	20212
Fudelin Luxembourg S.A., Luxembourg	20210	Szary Holdings, S.à r.l., Luxembourg	20225
G.M.P. Group S.A., Luxembourg	20249	Tollamen S.A.H., Luxembourg	20251
Galli S.A., Luxembourg	20251	Transbel Holding S.A., Luxembourg	20237
Garage Rudy Reuter Diekirch S.A., Diekirch	20225	United Industrial Associates Holding S.A., Luxem- bourg	20224
Gemmy Holding S.A., Luxembourg	20254	Vermont International S.A., Luxembourg	20233
Golden Entertainment Productions Holding S.A., Luxembourg	20232	Vesper, Sicav, Luxembourg	20247
		Vonadu, S.à r.l., Luxembourg	20237

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.707.

Extrait du Conseil d'Administration du 15 décembre 2005

En date du 15 décembre 2005, le Conseil d'administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Wolff en sa qualité de membre du conseil d'administration avec effet au 31 décembre 2005, et de laisser le poste de membre du conseil d'administration vacant.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

L. Neuberg / J.-F. Fortemps

Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015459/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**FUDEFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation),
(anc. VERDUGT LUXEMBOURG S.A.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 98.953.

In the year two thousand and six, on the 12th of January.

Before us Maître Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company VERDUGT LUXEMBOURG S.A. in liquidation (the «Company»), a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 98.953.

The Company was incorporated on 14 January 2004, by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C on 20 March 2004, number C 321, page 15369, such deed being modified on 25 March 2004, by notarial deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C on 15 June 2004, number C 612, page 29361. The Company has been put into liquidation by an extraordinary general meeting of the shareholders held on 25 May 2005 in Luxembourg before public notary, Marthe Thyès-Walch, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, published in the Mémorial C on 2 November 2005, number C 1128, page 54132.

The meeting of shareholders is presided by Mr Gérard Maîtrejean, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Ms. Carine Lecoq, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

The meeting appoints as scrutineer Mr Gérard Maîtrejean, prenamed.

I) The shareholders represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 83,464 ordinary class A shares and all 12,519 ordinary class B shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company and to replace it by FUDEFIN LUXEMBOURG SA.
2. Miscellaneous.

After discussion, the meeting unanimously resolved the following decisions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company and to replace it by FUDEFIN LUXEMBOURG S.A. in liquidation.

Second resolution

As a result of this first resolution, Article 1 (Form, name) of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

«**Art. 1. Form, name.** There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of FUDEFIN LUXEMBOURG S.A.»

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VERDUGT LUXEMBOURG S.A. en liquidation (la «Société»), ayant son siège social au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.953.

La Société a été constituée suivant acte reçu le 14 janvier 2004 par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C du 20 mars 2004, numéro C 321, page 15369, acte modifié en date du 25 mars 2004 par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C du 15 juin 2004, numéro C 612, page 29361. La Société a été mise en liquidation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 mai 2005 qui s'est tenue au Luxembourg par devant Maître Marthe Thyes-Walch, actant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, publiée au Mémorial C du 2 novembre 2005, numéro C 1128, page 54132.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Maîtrejean, avocat, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Carine Lecoq, avocat, demeurant à Luxembourg, L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gérard Maîtrejean, précité.

I) Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 83.464 actions ordinaires de Classe A et toutes les 12.519 actions ordinaires de Classe B émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de changer le nom de la Société et de le remplacer par FUDEFIN LUXEMBOURG S.A.
2. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la Société et de le remplacer par FUDEFIN LUXEMBOURG S.A. en liquidation.

Deuxième résolution

Il résulte de cette première résolution, que l'Article 1^{er} (Forme, dénomination) est modifié et doit être lu comme suit:
«**Art. 1^{er}. Forme, dénomination.** Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FUDEFIN LUXEMBOURG S.A.»

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à approximativement EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Lecoq, G. Maîtrejean, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

J. Delvaux.

(017692/208/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

STELTH HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxembourg, 31, Grand-rue.

H. R. Luxembourg B 83.380.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 9. November 2005

1. Der Sitz der Gesellschaft wird nach 31, Grand-rue, L-1631 Luxembourg verlegt.

Luxemburg, den 9. November 2005.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100546.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

CVC CAPITAL PARTNERS GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 104.817.

Extrait des contrats de cession de parts sociales datés du 13 mai 2005

Il résulte du premier contrat de cession de parts sociales conclu en date du 13 mai 2005 que Madame Ute Wera Monika Schmitz, en tant que cédant, a cédé les 16 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à la société DS BETEILIGUNGEN, GmbH, en tant que cessionnaire.

Il résulte du second contrat de cession de parts sociales conclu en date du 13 mai 2005 que Monsieur Daniel Schmitz, en tant que cédant, a cédé les 16 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à la société DS BETEILIGUNGEN, GmbH, en tant que cessionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100635.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

CVC CAPITAL PARTNERS GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 104.817.

Extrait du contrat de cession de parts sociales daté du 22 juin 2005

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu en date du 22 juin 2005 que la société FUTURELINE HOLDING, S.à r.l., en tant que cédant, a cédé 159 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à Monsieur Michael Smith, en tant que cessionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(100629.3/1035/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

SIBAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.798.

L'an deux mille six, le neuf janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée SIBAD INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S Luxembourg section B numéro 46.798, constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 22 février 1994, publié au Mémorial C numéro 127 du 22 mars 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juin 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 62.624.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 3.391.520 (trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt euros), représenté par 6.560 (six mille cinq cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 517 (cinq cent dix-sept euros) par action.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Lazzati, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Candice De Boni, employée privée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 6.560 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Décision à prendre par l'assemblée d'acquérir pour compte de la société, en vue du retrait, 452 (quatre cent cinquante-deux) actions entièrement libérées de la société, sur:

1.- Monsieur Walter Burgarella, demeurant à Erice (I), à concurrence de 226 (deux cent vingt-six) actions entièrement libérées de la société,

2.- Monsieur Dario Burgarella, demeurant à Erice (I), à concurrence de 226 (deux cent vingt-six) actions entièrement libérées de la société,

et de commun accord avec ces derniers, à un prix de EUR 4.005,89 (quatre mille cinq euros quatre-vingt-neuf cents) par action, soit au prix total de EUR 1.810.662,28 (un million huit cent dix mille six cent soixante deux euros vingt-huit cents), à régler par la société à l'aide de réserves distribuables, conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

2) Retrait des 452 (quatre cent cinquante-deux) actions à acquérir en vertu du point 1 de l'ordre du jour, et réduction conséquente du capital social de la société d'un montant de EUR 233.684 (deux cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quatre euros), en vue de ramener le capital social de la société de EUR 3.391.520 (trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt euros) à EUR 3.157.836 (trois millions cent cinquante-sept mille huit cent trente-six euros) par l'annulation de ces 452 (quatre cent cinquante-deux) actions et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir EUR 233.684 (deux cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quatre euros), à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-2 (2) de la loi sur les sociétés.

3) Modification conséquente de l'article 5 des statuts.

4) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'acquérir pour compte de la société, en vue du retrait, 452 (quatre cent cinquante-deux) actions entièrement libérées de la société,

sur le vu d'une offre de vente en vue du rachat présentée par:

1.- Monsieur Walter Burgarella, demeurant à Erice (I), à concurrence de 226 (deux cent vingt-six) actions entièrement libérées de la société,

2.- Monsieur Dario Burgarella, demeurant à Erice (I), à concurrence de 226 (deux cent vingt-six) actions entièrement libérées de la société,

lesquelles offres, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées,

au prix convenu entre parties de EUR 4.005,89 (quatre mille cinq euros quatre-vingt-neuf cents) par action, soit au prix total de EUR 1.810.662,28 (un million huit cent dix mille six cent soixante deux euros vingt-huit cents),

et le règlement par la société du prix de rachat total des actions rachetées, savoir EUR 1.810.662,28 (un million huit cent dix mille six cent soixante deux euros vingt-huit cents), aux vendeurs prédésignés, à l'aide de réserves distribuables, conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de retirer les 452 (quatre cent cinquante-deux) actions acquises ci-avant, et de réduire en conséquence le capital social de la société d'un montant de EUR 233.684 (deux cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quatre euros),

en vue de ramener le capital social de la société de EUR 3.391.520 (trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt euros) à EUR 3.157.836 (trois millions cent cinquante-sept mille huit cent trente-six euros),

par l'annulation de ces 452 (quatre cent cinquante-deux) actions et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir EUR 233.684 (deux cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-quatre euros), à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-2 (2) de la loi sur les sociétés.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, à la suite des résolutions précédentes de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 3.157.836 (trois millions cent cinquante-sept mille huit cent trente-six euros), représenté par 6.108 (six mille cent huit) actions d'une valeur nominale de EUR 517 (cinq cent dix-sept euros) par action.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Checchinato, L. Lazzati, C. De Boni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 25, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

J. Delvaux.

(017697/208/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

EUCICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.854.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 septembre 2005

1. Les démissions de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

2. Les sociétés:

- MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

EUCICO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100077.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

**LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.)**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.037.

In the year two thousand and five, on the twenty-third.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., a public company (société anonyme), having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 60.037, incorporated under the name of LaSalle PARTNERS LUXEMBOURG S.A., by a notarial deed of 18 July 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 570 of 10 October 1997. The articles of association have been amended by:

- a notarial deed of 29 September 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 5 of 5 January 1998;
- a notarial deed of 10 December 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 186 of 27 March 1998;
- a notarial deed of 29 June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 698 of 20 September 1999;
- a private seal dated 20 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 750 of 16 May 2002;
- a notarial deed of 4 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1374 of 21 September 2002.

The meeting is presided by: Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer: Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 6,875 (six thousand eight hundred seventy-five) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the legal form of the Company, in order to transform it from a public limited liability company («société anonyme») into a private limited liability company («société à responsabilité limitée»).

2. Change of the name of the Company into LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

3. Acknowledgement that the 6,875 (six thousand eight hundred seventy-five) existing shares without par value representing the whole capital of the Company are fully paid up.

4. Acknowledgement that the 1 (one) share held by Peter Malcom Manley, residing at 3 Preston Park, Faversham, Kent ME13 8LH - FCCA (the «Vendor») has been transferred immediately before the holding of the meeting to JONES LANG LaSalle INTERNATIONAL INCORPORATED, having its registered office at having its registered office at 2711 Centerville Road, Room 400, Wilmington, Delaware registered with the state of Delaware under number 902115117 (the «Purchaser») according to the terms and conditions set forth in the share transfer agreement dated 21 December 2005 (the «Share Transfer Agreement») and that the 6,875 (six thousand eight hundred seventy-five) existing shares of the Company are consequently held by the Purchaser.

5. Due to the change of legal form, determine a par value for the shares of the Company and set the par value of the shares at EUR 25 (twenty-five Euro) per share and cancel 3,102 (three thousand one hundred two) of the existing shares without par value of the Company.

6. Increase of the Company's share capital (further to the determination of a par value of the shares and due to rounding) by an aggregate amount of EUR 4.03 (four Euro and three cents) in order to raise it from EUR 94,320.97 (ninety-four thousand three hundred twenty Euro ninety-seven cents) to EUR 94,325 (ninety-four thousand three hundred twenty-five Euro) by contribution in cash of EUR 4.03 (four Euro and three cents), payment, and amendment of paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of association.

7. Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company without however changing the object clause of the Company.

8. Discharge to the Directors of the Company for the performance of their duties as Directors until the date of the enactment by notarial deed of the transformation of the Company from a public limited liability company («société anonyme») into a private limited liability company («société à responsabilité limitée»).

9. Acknowledgement and acceptance of the resignation of KPMG AUDIT with registered office at 31, allée Scheffer, Luxembourg, as statutory auditor of the Company with effect at the date of the approval of the annual accounts for the accounting year ended on 31 December 2004 (the «Annual Accounts 2004»).

10. Appointment for an undetermined period as Managers («gérants») of the Company of:

- Mrs Stéphanie Duval, Fund Administration Manager, residing professionally at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Mr Robert La Fors, Director of Companies, residing in Amsterdam, the Netherlands;

- Mr Peter Malcom Manley, Fellow Chartered Certified Accountant, residing at 3 Preston Park, Faversham, Kent ME13 8LH - FCCA;

- Mr Kimball Woodrow, Director of Companies, residing in Chicago, Illinois, 60601 USA.

11. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the legal form of the Company, in order to transform it from a public limited liability company («société anonyme») into a private limited liability company («société à responsabilité limitée»).

Second resolution

The meeting resolves to change the name of the company into LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

Third resolution

The meeting acknowledges that the 6,875 (six thousand eight hundred seventy-five) existing shares without par value representing the whole capital of the Company are fully paid up.

Fourth resolution

The meeting acknowledges that the 1 (one) share held by the Vendor has been transferred to Purchaser according to the terms and conditions set forth in the Share Transfer Agreement and that the 6,875 (six thousand eight hundred seventy-five) existing shares of the Company are consequently held by the Purchaser.

Fifth resolution

Due to the change of legal form, the meeting resolves to determine a par value for the shares of the Company and resolves to set the par value of the shares at EUR 25 (twenty-five Euro) per share. In this respect, the meeting resolves to cancel 3,102 (three thousand one hundred two) of the existing shares without par value of the Company. The meeting acknowledges that after cancellation of these shares the share capital is divided into 3,773 (three thousand seven hundred seventy-three) shares.

Sixth resolution

The meeting acknowledges that further to the determination of a par value and due to rounding, the existing share capital does not divide into a number of whole shares and therefore, due to rounding resolves to increase the Company's share capital by an aggregate amount of EUR 4.03 (four Euro and three cents) in order to raise it from EUR 94,320.97 (ninety-four thousand three hundred twenty Euro ninety-seven cents) to EUR 94,325 (ninety-four thousand three hundred twenty-five Euro) by contribution in cash of EUR 4.03 (four Euro and three cents).

Payment:

JONES LANG LaSalle INTERNATIONAL INCORPORATED declares to pay in cash EUR 4.03 (four Euro and three cents) which amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

The meeting resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of association which shall read as follows:

«The share capital is fixed at EUR 94,325 (ninety-four thousand three hundred twenty-five Euro) represented by 3,773 (three thousand seven hundred seventy-three) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The meeting acknowledges that further to the present resolutions, the Company's share capital is subscribed as follows:

- JONES LANG LaSalle INTERNATIONAL INCORPORATED, 3,773 (three thousand seven hundred seventy-three) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;

Seventh resolution

The meeting resolves to completely restate the articles of association, as follows, in order to adapt them to the new form of the Company:

Articles of incorporation

Name - Corporate object - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name

1.1 There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

1.2 The Company will exist under the corporate name of LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Corporate object

2.1 The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

2.2 The Company may in particular hold interests in FRANCILIENNE S.C.A., a partnership limited by shares («société en commandite par actions») and act as manager of that company.

2.3 The Company shall not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

2.4 In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 3. Registered office

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for by Article 12 regarding the amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

3.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

3.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital

5.1 The share capital is fixed at EUR 94,325 (ninety-four thousand three hundred twenty-five Euro) represented by 3,773 (three thousand seven hundred seventy-three) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

5.2 The capital may be changed at any time by a decision of the shareholder(s) in accordance with article 12 of the Articles.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

5.4 Shareholders have a preferential right to subscribe in proportion to the number of the shares held by them to new shares to be subscribed for cash.

Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles its holder to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

7.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by the existing shareholders are freely transferable between such existing shareholders.

7.3 The shares cannot be transferred to non-shareholders unless the shareholders representing at least three-quarter of the corporate capital have agreed thereto in a general meeting.

Management and shareholders

Art. 8. Board of Managers

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers

9.1 In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

9.3 Towards third parties the Company will be bound by the joint signatures of any two Managers or by the single or joint signature(s) of the person(s) to whom special powers have been granted by the board of managers, but only within the limits of such powers.

9.4 The board of managers may decide to set up one or more committees whose members may but need not be managers. In that case the board of managers shall appoint the members or such committee(s) and determine its/their powers.

9.5 The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, and will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers

10.1 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

10.2 The board of managers may elect a secretary from among its members.

10.3 The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any managers.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given by telefaxed letter or email to all members at least two days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

10.4 The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the prior convening notice.

10.5 The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman of the meeting and by any board member or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes will be signed by the chairman or by a member of the board of managers and by the secretary.

10.6 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

10.7 A manager may be represented by another member of the board of managers at a meeting of the board of managers.

10.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

10.9 In case of urgency, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 11. Liability of the Managers

11.1 The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 12. Shareholders meetings and Decisions

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

12.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

12.3 Each share entitles to one vote.

12.4 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

12.5 The holding of general meetings shall not be compulsory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

12.6 General meetings of shareholders may be convened by the board of managers or if requested by shareholders representing 50% or more of the Company's issued share capital.

12.7 Such convened general meetings of shareholders may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and times as may be specified in the respective notices of meeting.

12.8 If all shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of shareholders may take place without prior notice of meeting.

12.9 Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 13. Financial year

13.1 The Company's financial year starts each year on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 14. Adoption of financial statements

14.1 At the end of each financial year, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers draws up the annual accounts of the Company according to the applicable legal requirements.

14.2 Each shareholder (or its appointed agent) may obtain communication of the annual accounts at the Company's registered office, in accordance with the applicable legal provisions.

Art. 15. Distribution rights

15.1 The audited unconsolidated earnings in respect of an accounting year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net earnings of the Company in respect of that period.

15.2 From the net earnings thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 The general meeting of shareholders, on the recommendation of the manager, or in case of plurality of managers, shall determine the appropriation of the net earnings available for distribution.

15.4 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Winding-Up - Liquidation

Art. 16. Winding-Up, Liquidation

16.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of the shareholders.

16.2 A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 17. Applicable law

17.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Eighth resolution

The meeting resolves to grant discharge to the Directors of the Company for the performance of their duties as Directors until the date of the present notarial deed.

Ninth resolution

The meeting acknowledges the resignation of KPMG AUDIT with registered office at 31, allée Scheffer, Luxembourg, as statutory auditor of the Company with effect at the date of the approval of the Annual Accounts 2004.

Tenth resolution

The meeting resolves to appoint for an undetermined period as Managers («gérants») of the Company:

- Stéphanie Duval, Fund Administration Manager, residing professionally at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Mr Robert La Fors, Director of Companies, residing in Amsterdam, the Netherlands;
- Mr Peter Malcom Manley, Fellow Chartered Certified Accountant, residing at 3 Preston Park, Faversham, Kent ME13 8LH - FCCA;
- Mr Kimball Woodrow, Director of Companies, residing in Chicago, Illinois, 60601 USA.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 60.037, constituée sous le nom de LaSalle PARTNERS LUXEMBOURG S.A., par un acte notarié du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 570 du 10 octobre 1997. Les Statuts ont été modifiés par:

- Un acte notarié du 29 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, numéro 5 du 5 janvier 1998;
- Un acte notarié du 10 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, numéro 186 du 27 mars 1998;
- Un acte notarié du 29 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, numéro 698 du 20 septembre 1999;
- Un acte sous seing privé daté du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, numéro 750 du 16 mai 2002;

- Un acte notarié du 4 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, numéro 1374 du 21 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par: Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme et l'assemblée choisit comme scrutateur: Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6.875 (six mille huit cent soixante-quinze) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme en société à responsabilité limitée.

2. Changement du nom de la Société en LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

3. Reconnaissance que les 6.875 (six mille huit cent soixante-quinze) actions existantes sans valeur nominale représentant l'entière du capital social de la Société ont été entièrement libérées.

4. Reconnaissance que 1 (une) action détenue par Peter Malcom Manley, demeurant à 3 Preston Park, Faversham, Kent ME13 8LH- FCCA (le «Vendeur») a été transférée à JONES LANG LaSalle INTERNATIONAL INCORPORATED, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, salle 400, Wilmington, Delaware, immatriculée auprès de l'état du Delaware sous le numéro 902115117 (l'«Acquéreur») conformément aux termes et conditions exposées dans l'accord de transfert d'action daté du 21 décembre 2005 (le «Contrat de Transfert d'Action») et que les 6.875 (six mille huit cent soixante-quinze) actions existantes de la Société sont détenues consécutivement par l'Acquéreur.

5. En raison du changement de forme légale, détermination d'une valeur pour les actions de la Société et fixation de la valeur des actions à EUR 25 (vingt-cinq euros) par action et annulation de 3.102 (trois mille cent deux) actions existantes sans valeur nominale de la Société.

6. Le capital social de la Société (suite à la détermination de la valeur des actions et dû à l'arrondi) d'un montant total de EUR 4,03 (quatre euros et trois centimes) afin de porter celui-ci de 94.320,97 (quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt euros quatre-vingt-dix-sept centimes) à EUR 94.325 (quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq) par apport en numéraire de EUR 4,03 (quatre euros et trois centimes), paiement et modification du paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts de la Société.

7. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans toutefois changer l'objet social de la Société.

8. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur fonction en tant qu'administrateurs jusqu'à la date de constatation par acte notarié de la transformation de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

9. Reconnaissance et acceptation de la démission de KPMG AUDIT ayant son siège social au 31, allée Scheffer, Luxembourg, en leur qualité de commissaire aux comptes de la Société prenant effet à la date de l'approbation des comptes annuels pour l'année comptable prenant fin le 31 décembre 2004 (les «Comptes Annuels 2004»).

10. Nomination pour une durée indéterminée en tant que gérants de la Société de:

- Mme Stéphanie Duval, Fund Administration Manager, demeurant professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- M. Robert La Fors, Administrateur de Sociétés, demeurant à Amsterdam, Pays-Bas;

- M. Peter Malcom Manley, Fellow Chartered Certified Accountant, demeurant au 3 Preston Park, Faversham, Kent ME13 8LH - FCCA.

- Mr Kimball Woodrow, Administrateur de sociétés, demeurant à Chicago, Illinois, 60601 USA

11. Divers

Après acceptation des faits précités, l'assemblée décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société pour la transformer de société anonyme en société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la Société en LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée reconnaît que les 6.875 (six mille huit cent soixante-quinze) actions existantes sans valeur nominale représentant l'entière du capital social de la Société ont été entièrement libérées.

Quatrième résolution

L'assemblée reconnaît que 1 (une) action détenue par le Vendeur a été transférée à l'Acquéreur conformément aux termes et conditions exposées dans le Contrat de Transfert d'Action et que les 6.875 (six mille huit cent soixante-quinze) actions existantes de la Société sont par conséquent détenues par l'Acquéreur.

Cinquième résolution

En raison du changement de forme légale, l'assemblée décide de déterminer une valeur nominale pour les actions de la Société et décide de fixer la valeur des actions à EUR 25 (vingt-cinq euros) par action. A cet égard, l'assemblée décide d'annuler 3.102 (trois mille cent deux) des Actions existantes sans valeur nominale de la Société. L'assemblée reconnaît qu'après l'annulation de ces actions le capital Social est divisé en 3.773 (trois mille sept cent soixante-treize) actions.

Sixième résolution

L'assemblée reconnaît qu'en plus de la détermination d'une valeur nominale et en raison de l'arrondi, le capital social existant ne se divise pas en un nombre d'actions entières et c'est pourquoi, dû à l'arrondi, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de EUR 4,03 (quatre euros et trois centimes) afin de le porter de EUR 94.320,97 (quatre-vingt quatorze mille trois cent vingt euros et quatre-vingt dix-sept centimes) à EUR 94.325 (quatre-vingt quatorze mille trois cent vingt-cinq euros) par un apport en numéraire de EUR 4,03 (quatre euros et trois centimes).

Souscription:

JONES LANG LaSalle INTERNATIONAL INCORPORATED déclare payer en espèces EUR 4,03 (quatre euros trois centimes) lequel montant est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

L'assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 94.325 (Quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq) représenté par 3773 (trois mille sept cent soixante-treize) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq) chacune».

L'assemblée reconnaît que suite à la présente délibération, le capital social de la société est souscrit comme suit:

-JONES LANG LaSalle INTERNATIONAL INCORPORATED, 3.773 (trois mille sept cent soixante-treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Septième résolution

L'assemblée décide de complètement reformuler les statuts, comme suit, dans le but de les adapter à la nouvelle forme de la Société:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

1.2 La Société a comme dénomination LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Objet social

2.1 La société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La société peut en particulier détenir des participations dans FRANCILIENNE S.C.A., une société en commandite par actions, et agir en tant que gérant de cette société.

2.3 La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

2.4 D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Siège social

3.1 Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme il est prévu à l'Article 12 relatif à la modification des Statuts.

3.3 Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

3.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

3.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la société

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique.

Capital - parts sociales

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à EUR 94.325 (quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq) représenté par 3.773 (trois mille sept cent soixante-treize) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq) chacune.

5.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des associé(s) en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

5.4 Les associés ont un droit préférentiel de souscrire, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, aux nouvelles parts sociales à souscrire en espèces.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par les associés existants sont librement cessibles entre les associés existants.

7.3 Les parts sociales ne peuvent être transférées à des non associés sans l'accord des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

Gérance

Art. 8. Conseil de gérance

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance.

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de(s) associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

9.3 A l'égard des tiers, la Société sera liée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de la/les personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été accordés par le conseil de gérance, mais uniquement dans la limite de tels pouvoirs spéciaux.

9.4 Le conseil de gérance peut décider d'instituer un ou plusieurs comités dont les membres n'ont pas besoin d'être gérants. Dans ce cas, le conseil de gérance désignera les membres ou de tel(s) comité(s) et déterminera son/ses pouvoirs.

9.5 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc, et déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 10. Réunions et décisions du conseil de gérance

10.1 Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

10.2 Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

10.3 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance sera donnée par lettre, par télégramme ou par lettre faxée à tous les membres au moins cinq jours avant l'heure fixée pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera exposée dans la convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et il contiendra l'ordre du jour de celle-ci.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates et lieux spécifiés dans un emploi du temps précédemment adopté par une résolution du conseil de gérance.

10.4 Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation préalable.

10.5 Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance sera signé par le président de la réunion et par tout membre du conseil ou le secrétaire. Les procurations resteront jointes à cet acte. Des copies ou extraits de ce procès verbal seront signées par le président ou par un membre du conseil de gérance et par le secrétaire.

10.6 Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple.

10.7 Un gérant peut être représenté par un autre gérant à une réunion du conseil de gérance.

10.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion au moyen d'une conférence téléphonique ou par tout moyen similaire de communication émis depuis le Luxembourg permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

10.9 En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 11. Responsabilité des gérants

11.1 Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés**Art. 12. Assemblées générales - Décisions des associés**

12.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

12.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives peu importe le nombre de parts détenues par lui.

12.3 Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 Les décisions collectives sont valablement prises si elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions de modifier les présents statuts ne seront valablement prises que si elles sont adoptées par la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social, sans préjudice des dispositions de la Loi. La nationalité de la Société peut être modifiée et les engagements des associés être augmentés seulement avec l'accord unanime de tous les associés.

12.5 La tenue d'assemblée générale ne sera pas obligatoire si la Société compte moins de vingt-cinq associés. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte exact des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit.

12.6 Des assemblées générales peuvent être convoquées par le conseil de gérance, ou à la demande d'associés représentant plus de 50% du capital social.

12.7 De telles assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux au Grand-Duché de Luxembourg et dates indiquées dans les convocations.

12.8 Si tous les associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

12.9 Les associés peuvent être représentés aux assemblées générales par d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des associés.

Exercice social - Comptes annuels**Art. 13. Exercice social**

13.1 L'exercice social commence chaque année le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

Art. 14. Approbation des comptes

14.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare les comptes annuels de la Société en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

14.2 Tout associé (ou son mandataire) peut prendre connaissance desdits comptes au siège social, en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Droits de répartition

15.1 Les bénéfices non consolidés audités concernant l'année comptable, après déduction des frais généraux et d'opération, des charges et dépréciations, constituera le bénéfice net de la Société respectivement à cette période.

15.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à un fonds de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant du fonds de réserve légale atteindra un dixième du capital nominal de la Société.

15.3 L'assemblée générale des associés, sur la recommandation du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera l'attribution du bénéfice net disponible à la distribution.

15.4 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de payer des dividendes provisoires sur la base de la déclaration de comptes préparée par le gérant ou le conseil de gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, c'est-à-dire que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits avancés et des réserves distribuables, et diminué des pertes avancées et des sommes à allouer à la réserve à établir selon la Loi ou les Statuts.

Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution, Liquidation**

16.1 La Société peut être dissoute par décision des associés.

16.2 Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

16.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable**Art. 17. Loi applicable**

17.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux Administrateurs de la Société pour l'exécution de leur fonctions en tant qu'Administrateurs jusqu'à la date du présent acte notarié.

Neuvième résolution

L'assemblée reconnaît la démission de KPMG AUDIT ayant son siège social au 31, allée Scheffer, Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société prenant effet à la date de l'approbation des comptes annuels de 2004.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée comme gérants de la Société:

- Mme Stéphanie Duval, Fund Administration Manager, demeurant professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- M. Robert La Fors, Administrateur de Sociétés, demeurant à Amsterdam, Pays-Bas;
- M. Peter Malcom Manley, Fellow Chartered Certified Accountant, demeurant au 3 Preston Park, Faversham, Kent ME13 8LH - FCCA.
- Mr Kimball Woodrow, Administrateur de sociétés, demeurant à Chicago, Illinois, 60601 USA

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

J. Elvinger.

(017840/211/585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

MANIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 110.434.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 septembre 2005 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et SØREN BROBERG JOHANSEN HOLDING A/S et M. Christian Marstrander, les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- SØREN BROBERG JOHANSEN HOLDING A/S, domiciliée à Søndergade 8, 8000 Århus, Danemark, détient 250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-;

- M. Christian Marstrander, résidant à Herluf Trolles Gade 23, 1052 Copenhague, Danemark, détient 250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANIS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant B

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04646. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(100075.3/683/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 9.695.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 septembre 2005

- Madame Manuela Kahn, demeurant Via Alla Cantiera, 8, CH-6952 Canobbio (Suisse), est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur le Baron J.G.A. Sirtema Van Grovestins, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. La cooptation de Madame Manuela Kahn sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES HOLDING S.A.

A. Kahn / P. Kahn

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04590. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(100081.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

GARAGE RUDY REUTER DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, 26, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 95.398.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GARAGE RUDY REUTER DIEKIRCH S.A. ayant son siège social à L-9230 Diekirch, 26, route d'Ettelbruck, constituée en tant que société à responsabilité limitée suivant acte, reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 24 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 404 du 23 octobre 1991, modifiée suivant acte, reçu par le notaire Alphonse Lentz, prénommé, en date du 12 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 591 du 11 décembre 1993, et changée en société anonyme et modifiée suivant acte, reçu par le notaire Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 574 du 11 août 2000 à la page 27542, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous la section B et le numéro 95.398.

L'assemblée est composée de:

La société anonyme LOCARLUX S.A. ayant son siège social à L-9230 Diekirch, 20, route d'Ettelbruck, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange en date du 2 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 395 du 24 octobre 1990, modifiée et changée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg en date du 23 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 575 du 11 août 2000 à la page 27554, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous la section B et le numéro 95.423, ici représentée par:

Monsieur Rudy Reuter, directeur de sociétés, demeurant à Bridel, en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société nommé à cette fonction par la prédite assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2000, conformément à l'article 6 des statuts et pouvant engager la société par sa seule signature suivant l'article 5 desdits statuts,

laquelle société étant propriétaire de tous les deux mille actions de la société GARAGE RUDY REUTER DIEKIRCH S.A., que par conséquent les actions sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable dans les délais légaux.

Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour; elle a donc pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

La société GARAGE RUDY REUTER DIEKIRCH S.A. est dissoute avec effet d'aujourd'hui et décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leurs mandats avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique, la société anonyme LOCARLUX S.A. reprend l'intégralité de l'actif et du passif de la société dissoute de sorte que celle-ci se trouve entièrement liquidée et déclare conserver à son domicile les livres et documents de la société dissoute, pendant la période prescrite par la loi.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société LOCARLUX S.A.

Dont procès-verbal, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes, et après lecture faite, l'actionnaire comparant a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. Reuter, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 3 novembre 2005, vol. 616, fol. 80, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 novembre 2005.

P. Probst.

(903595.3/4917/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 novembre 2005.

SZARY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 102.451.

Monsieur Tadeusz Galkowski, Gérant de catégorie A, a pour adresse désormais:
Warsaw Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113, Warsaw, Poland.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100115.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

FERRONNERIE D'ART NICO BETZEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9455 Fohren, 15, Dikricherstrooss.
R. C. Luxembourg B 111.881.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze novembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

Monsieur Nicolas Betzen, maître-serrurier, né à Diekirch le 24 juillet 1962, demeurant à L-9455 Fohren, 33, route de Walsdorf et son épouse Madame Mireille Schaul, infirmière psychiatrique, née à Differdange le 5 septembre 1964, demeurant avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Forme - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Par la présente, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FERRONNERIE D'ART NICO BETZEN S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Fohren.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions métalliques.

Elle peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,- EUR) euros.

Il est divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,- EUR) euros chacune.

Forme et transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Modifications du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'Administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télé-copieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, (vis à vis), en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3 mardi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille six.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Dividendes intérimaires

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Art. 17. Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Nicolas Betzen, prénommé, quatre-vingt-dix actions.	90
2. Madame Mireille Schaul, prénommé, dix actions	10
Total: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,- EUR) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante (1.250,- EUR) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur Nicolas Betzen, prénommé;

2. Madame Mireille Schaul, prénommée;

3. Monsieur Clément Mignot, maître-serrurier, né à Les Pavillons sous Bois (France) le 9 décembre 1976, demeurant à L-9452 Bettel, 4, Kierchestrooss.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme EWA REVISION S.A., avec siège social L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

5) Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Nicolas Betzen, prénommé.

6) Le siège social est établi à L-9455 Fohren, 15, Dikricherstrooss.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Betzen, M. Schaul, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2005, vol. 616, fol. 83, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 novembre 2005.

F. Unsen.

(903623.3/234/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 novembre 2005.

CAROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.618.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 septembre 2005

- les démissions de Messieurs Jean-Robert Bartolini, François Mesenburg et Pierre Mestdagh de leur mandat d'Administrateur de Catégorie B sont acceptées;

- les sociétés LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, EFFIGI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FIDIS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées en tant que nouveaux Administrateurs de Catégorie B, en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Certifié sincère et conforme

CAROFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100082.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

QUERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.624.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 août 2005

- Les démissions de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateurs sont acceptées.

- Le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3.

- La société DMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg continue son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2005.

Certifié sincère et conforme

QUERINVEST HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100087.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SHIPLUX X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 112.209.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COBELFRET S.A., R.C.S. Luxembourg B 55.803, avec siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

2) SOMARLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 35.494, avec siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHIPLUX X S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement et indirectement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs de gestion journalière, l'achat et la vente de participations n'étant pas à considérer comme gestion journalière de la société. Toutefois les instructions aux banques devront être autorisées par deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COBELFRET S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) SOMARLUX S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Freddy Bracke, économiste, né le 7 octobre 1944 à Gand, Belgique, demeurant au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg;

b) NOVOLUX S.A., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.422, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

c) SHIPBOURNE S.A., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.831, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Madame Nicole Baeyens, «Financial Controller», née le 5 février 1957 à Schoten, Belgique, demeurant au 11B, route de Capellen, L-8279 Holzem.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

6) Le siège de la Société est fixé au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Bracke, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 43, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(105458.3/230/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

PELKOSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 32.244.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Timo Teponoja, conseiller financier, demeurant 1, Arttolantie à FIN-00750 Helsinki, de Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100090.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

F.R.A.L. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.502.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 11 août 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 5 novembre 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

F.R.A.L. HOLDING S.A.

D. Murari / J.-Ph. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100191.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

JURIS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.432.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 octobre 2005 que:

- Monsieur Hendrik Willem Van Vliet, directeur administratif, demeurant au 8, Korteweg, 3054 AS Rotterdam, Pays-Bas a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.
- Le nombre d'administrateurs est à présent fixé à trois.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100091.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

GOLDEN ENTERTAINMENT PRODUCTIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 83.738.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GOLDEN ENTERTAINMENT PRODUCTIONS HOLDING S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83.738, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 206 du 6 février 2002 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 867 du 9 septembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Version anglaise de l'alinéa précédent:

«The registered office is at Luxembourg-City.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2005, vol. 897, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(105911.3/239/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

GOLDEN ENTERTAINMENT PRODUCTIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 83.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(105913.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

VERMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 71.229.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2005

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100092.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

CANISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 75.168.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 novembre 2005 que les mandats des administrateurs sortants, M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100099.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SPGF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 75.350.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100095.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

FIPA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 112.278.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.962,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, et Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

2. La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de FIPA INVESTISSEMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.962, trois mille quatre-vingt-dix-huit actions	3.098
2. La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257, deux actions	2
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 novembre 2005, vol. 360, fol. 51, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 décembre 2005.

H. Beck.

(106134.3/201/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

TRANSBEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 30.354.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100098.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

VONADU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 74.569.

Réunion de l'associé unique de la société en date du 20 octobre 2005

Ordre du jour:

Changement du siège social de la société.

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1469 Luxembourg, rue Ermesinde, 2A à L-1212 Luxembourg, rue des Bains, 16.

D. Cvjetkovic-Jankovic.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100138.3/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

FIN & MEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.875.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 7 mai 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Michele Ratti, Administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), Administrateur,
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur,
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Vandì

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100182.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SEA PILOT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.004.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 septembre 2005

- Ratification de la nomination de M. Gilles Jacquet en tant qu'administrateur. Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Certifié sincère et conforme

SEA PILOT INVESTMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(100101.3/655/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

FARID HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.621.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 octobre 2005

- les démissions de Messieurs Carlo Schlessler, Alain Renard, Harald Charbon et François Mesenburg de leurs mandats d'Administrateur, sont acceptées;

- le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3;

- les sociétés FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées comme nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Certifié sincère et conforme

FARID HOLDING S.A.

MADAS, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100078.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-2955 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.395.

Administrateurs

D'Hondt Antoine	Glesener Marc	Knepper Nico	Philips Luc
De Jong Jan Maarten	Godfroid Francis	Loos Jean-Paul	Vanthournout-Santens Marie-Christine
Donckels Rik	Hoeltgen Christian	Mossong Jean-Marie	Verwilghen Etienne
Du Monceau Diego	Huyghebaert Jan	Muller Edmond	Vlerick Philippe
Ertel Frank	Jakobs Franz	Nilles Marie-Paule	Wittemans Marc
Francken Marc	Janssens Christine	Paquay Philippe	

<i>Nom, prénom</i>	<i>Pouvoir et signature</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Pouvoir et signature</i>
Aakrann Eric	C	Junck-Hoffmann Sonja	D
Adans-Dester Pierre	B	Kaison Henri	C
Arezio Philippe	C	Kauffmann Aloyse	D
Alcalde Carmélo	B	Kauffmann Raymond	C
Alloin Jean-Luc	C	Kaulmann Frank	C
Altenhoven Thibaud	C	Kayser Jean	B
Andre-Peren Anne-Marie	C	Kern Alain	C
Anizet-Feltesse Pascale	C	Kill Jean-Jacques	B
Arens François	C	Kinnen Gaston	C
Arens Myriam	D	Klein Alain	C
Arens-Rettel Christiane	C	Knepper Guy	B
Atterte-Olimar Carine	C	Knips Arlette	C
Aubert Valérie	C	Koren Nadia	C
Auquier Philippe	A	Krecke-Lommel Monique	C
Bardot Martial	C	Krier Guy	C
Baric Michel	C	Lacourt Philippe	B
Bastin Michel	C	Lathuy Laurence	B
Batardy Frédéric	B	Laurysens Guy	C
Battaglia Dominique	C	Le Roux Thierry	B
Baudhuin Eric	C	Lemaire Thierry	D
Baus Ronny	B	Lenert François	B
Bausch Jean-Paul	B	Leonard Thierry	C
Becker Uwe	C	Lepretre Thierry	C
Beerens-Stanus Bénédicte	C	Leroy Jean-Marie	B
Beining Jean	B	Lescroart Thierry	B
Bernard Romain	C	Lespagnard Thierry	B
Bies Sandra	C	Leyser-Meyer Susanne	C
Bix-Bartringer Lydie	D	Lilti Arnaud	C
Blaise Adelin	A	Linden Corinne	C
Bodevin Gabrielle	C	Lockman-Laloy Martiale	B
Bonte Eric	B	Longo Pasquale	C
Boone Lawrence	C	Loos Jean-Paul	A
Boonen Virginie	D	Lopez Thierry	B
Bosi-Lichtfus Joëlle	D	Lorang Claudine	C
Boulangier Olivier	C	Lucas Joseph	B
Bour Marc	B	Mairlot Philippe	B
Bourin Philippe	A	Marcq Etienne	C
Braas Marc	B	Marissens Siegfried	B

Brachmond Irène	B	Marmin Dominique	B
Bravard-Legrand Claudine	B	Marot Patrick	B
Bruch Alex	C	Martelee Pascal	B
Buchheit Pierre	C	Martin Marie-Christine	C
Burger Benoît	C	Martino Jean-Luc	A
Cacciatore Salvatore	C	Marx Claude	C
Caeymaex Jean-François	A	Masset Bénédicte	C
Cailloux Christophe	C	Masseteau Karine	C
Cajot-Parizel Myriam	B	Mathias Marc	C
Casagrande Jean-Louis	B	Meisch Yves	B
Catry Pierre	C	Mekety Daniel	C
Cauwel Laurence	C	Melotte Dominique	A
Caytan Luc	A	Mengal Bernard	C
Chambre Didier	C	Mergen Martine	C
Chapotel-Jerbi Aïda	C	Meslard Frédéric	C
Charpentier Julien	C	Meurant Luc	B
Chavee Philippe	C	Michel Jeannot-Robert	B
Chidiac Daniel	C	Migeaux Véronique	C
Chleide Ronald	C	Migeotte Raymond	C
Christal Philippe	C	Milet Stéphane	C
Christiaens Frank	C	Minguet René	C
Clabout Pascal	C	Moens Stefaan	C
Clinquart Jeannine	C	Moia Robert	C
Cloos Pascale	C	Mommaerts Marc	B
Cloostermans Peter	B	Montenero Daniele	D
Closset Isabelle	C	Monti Steve	B
Cochet Damien	C	Montois Jean-Dominique	B
Comunello Marc	C	Mota Bruno	C
Conin Sandrine	B	Moulard Michel	A
Conrad Emmanuel	C	Mouton Philippe	C
Cornelis Pascal	A	Muller Annie	A
Costa Oliveira Paula	D	Munten Serge	C
Coulember Hilde	C	Nilles-Hoffmann Marie-Paule	C
Courtois Eric	C	Noel Charly	C
Cozier Claude	B	Olinger Raymond	C
Crelot André-Marie	A	Ongenaed Daniel	B
D'Hondt Antoine	A	Ongono-Kreis Juliette	B
D'Hondt Christian	B	Pajares-Garcia Maria-Isabel	C
D'Orazio Serge	A	Paquay Philippe	A
D'Ours Ingrid	C	Paquay Pierre	A
Da Costa Paulo	C	Paquet Jean-Marie	B
Da Fonseca-Torres José	D	Parent Thierry	B
Dailleau Catherine	C	Paridans Alain	B
Daxhelet Guy	B	Paring Marc	B
De Blay Katty	C	Pedretti Marc	B
De Groot-Herzog Guillaume	B	Pemmers Jean-François	C
De Pover Marie-France	A	Penders Vincent	B
De Vynck Véronique	C	Perez Maria-Dolorès	B
Debay Michel	C	Petit François	C
Debode Katrien	B	Pettinger Guy	C
Decarpentrie Olivier	C	Pfeiffenschneider Tom	C
Decoux Béatrice	C	Pierard Christian	B
Decuyper An	D	Pierre Eric	C
Deflandre-Gerryn Carine	C	Pierret Johny	C
Degreve Eric	B	Piette Philippe	B
Dehaibe Bernard	A	Pitsaer Yves	A
Dejonckheere Luc	C	Plancq Laurence	C
Dekerck Jean-Paul	A	Pletsch Ralf	B
Delaforge Eric	C	Poelmans Olivier	C
Delava Frédéric	B	Poire Jean-Marie	B
Delmarko Nico	C	Pons Bernard	C

Delrez Karin	C	Popescu-Tudor Cornélia	C
Delvaux Marc	C	Portela Constantin	B
Demarthon Jean-Claude	C	Pourveur Guy	B
Demoulin Jean-Luc	C	Radde-Galera Régis	C
Dennewald Claude	C	Raso Marina	D
Deom Pascal	C	Rassel Karin	C
Deridder Geert	C	Rauchs Léon	C
Dessy Frantz	B	Rauschen Gabriele	C
Destree Jean-François	C	Regnier François	B
Dhyon Pascal	C	Regnier Guy	C
Di Serafino Sabrina	C	Renac Clément	C
Didier Jean Roland	A	Renaux-Peiffer Martine	C
Dognon Eric	C	Renson Daniel	C
Doumont Dominique	A	Requile Stéfan	C
Dragohlovic Miodrag	B	Reuter Johny	C
Dramais Alain	C	Ricci Francesca	C
Dubuisson Pierre	B	Ries Stéphane	B
Ducamp Thierry	B	Riva-del Vecchio Fabienne	C
Dufour Isabelle	C	Robert Franck	C
Eck Camille	B	Roggeman Christian	B
Elshout Marc	B	Rongvaux Pascale	C
Engel Pierre	C	Roose Erik	B
Erard Hubert	C	Rossignon Chantal	C
Ernsdorff Isabelle	C	Ruppert Jean-Claude	B
Etienne Philippe	B	Ryelandt Philippe	C
Everard Pascal	B	Salentiny René	D
Fapranzi Claude	C	Salmon Dominique	C
Felten Carlo	A	Salzburger Denise	C
Finck Christoph	B	Salzinger Vincent	B
Fisch Stéphane	C	Sart Eric	C
Fischbach Liliane	B	Sauder Sabine	B
Fischer Rafik	A	Scheerlinck Johanna	C
Flaba Denis	C	Schiffers Christian	C
Fortemps Joseph	B	Schillings Hubert	B
Foury Marc	C	Schmit André	B
Frantz Christian	C	Schmit Jean-Marie	D
Franzen Joël	C	Schmit Jean-Paul	C
Fraschetti Paolo	B	Schmitz Stephan	C
Fraschetti-Markovic Marie-France	D	Schneider-Zanon Diana	D
Friederich Virginie	C	Scholten Théo	C
Fries Sébastien	C	Schuller Dominique	C
Frognet Pierre-Jean	C	Schumann Dominique	C
Fruyt Kris	C	Sellam Jean-Marc	C
Gaertner-Jopa Yasmine	D	Serckx Yves-Henri	B
Gauthier Guy	C	Serebriakoff Andre	B
Geibel Harald	C	Severi Sylvain	B
Geimer-Hirtz Danielle	C	Shiomura Brigitte	C
Gengoux Marie-Chantal	B	Shiomura-Vergara Jorge	C
George Michel	C	Sibille Thierry	B
George Patrice	C	Simonet Bernard	B
Georges Alexis	C	Simonis Jean-Marc	C
Gerard Bruno	D	Sindt Nathalie	C
Gerard Xavier	C	Slierings Pauline	C
Gerard Xavier	C	Soetens Bernard	A
Gerino Pascal	C	Spanier Jean-Marie	B
Geubelle Jean Pol	C	Springuel Christian	C
Geyens Tim	C	Spruytte Bernard	C
Giacomini-Michels Béatrice	B	Stammert Jean-André	A
Gigi-Harnois Françoise	D	Steffen Jean-Claude	C
Gillen-Snyers Marie-Paule	A	Steffen Nico	D
Gillet Stéphane	C	Stenger Michel	B

Gilson-Kaps Christine	C	Stoffels Pierre	C
Gilson-Thieltgen Marie	D	Talbot René	B
Gnad Gaston	D	Thierry Christophe	C
Godfraind Michel	A	Thouvenot Thierry	B
Godfrin Patrick	C	Thyes Michel	C
Godfroid Francy	C	Todeschini Fabrice	C
Godinho-Gilson Myriam	D	Toussaint Joël	C
Goergen Schmit Christiane	C	Trela Eric	C
Gotti Hélène	C	Trierweiler Ernest	B
Goubert Jean-Paul	C	Trinquet Bruno	C
Gouden Patrick	B	Ulveling Marc	B
Goulleven Jacques	C	Van Acker Patrick	B
Goutiere Philippe	C	Van den Bergh Marc	D
Govaerts Jean-Marie	C	Van den Bergh Roland	C
Gratia Cédric	C	Van den Eeden Werner	B
Greven Claude	C	Van der Putten Werner	B
Guardiolle Pierre-Antoine	C	Van Doorslaer Charles	C
Gueibe Jean	B	Van Dyck Jean-Pierre	C
Guersing Jacky	C	Van Kouwen Wouter	C
Guichart Frédéric	C	Van Mechelen Maarten	C
Gundermann Gaston	C	Van Mol Sabina	C
Halewyck Thibaud	C	Van Mulders Bart	C
Hames Annie	B	Van Mulders Carine	C
Hansen Daniel	B	Van Oldeneel Benoît	B
Hardy Nicole	C	Vanderlooven Alfred	A
Hartert Jean	A	Vandevoir Michel	B
Heck Raymond	C	Vanthomme Bart	C
Hecker Frank	C	Venanzi John	B
Heinen-Hoffmann Diane	D	Verdickt Bernard	C
Heirendt Charles	D	Verdier Philippe	A
Hemmer Dominique	B	Vermeulen Catherine	C
Henin Romain	C	Verwilghen Etienne	A
Hennericy Pierre	B	Vesvre Catherine	C
Heude Xavier	C	Vidali-Bruns Ulrike	C
Heuertz Jean-Paul	D	Vocaturro Sandra	C
Heusschen Joëlle	C	Vock Jörg	B
Hick Benoît	C	Voltaire Joseph	C
Hock Aline	C	Vouaux-Sarloutte Valérie	C
Hoet Pierre	C	Wagner Sébastien	C
Houchard Nadine	C	Wagner-Sennai Amal	C
Houters Véronique	C	Wahl Peggy	C
Hoylaerts Rudy	C	Waltzing Albert	D
Hubert Olivier	B	Wauters Roland	C
Iovalone Jean-Claude	B	Weber Guy	B
Jacob Benoît	C	Weber Suzanne	C
Jacob Philip	C	Weidert Jean-Claude	B
Jacquemart Philippe	B	Weis Carlo	C
Jacquemin Bernard	A	Weisse Armand	C
Jacquemin Bernard	C	Weynandt Jean	A
Jacquet Pascale	C	Wolles Claude	C
Jamme Daniel	B	Yans Nicolas	C
Jansen Xavier	B	Zanatta Sylvie	B
Janssen Gérard	C	Zeien Nico	C
Javaux Guy	B	Zender Burkhard	C
Jene Carol	B	Zielinski Marc	C
Joucken Georg	B		

Dispositions Statutaires

(Extraits)

Art. 17. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 18. Le conseil peut, en se conformant à l'article soixante de la loi sur les sociétés commerciales, déléguer ses pouvoirs en tout ou en partie à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers même non actionnaires.

Il pourra notamment charger de l'administration journalière de la société et de l'exécution des décisions du conseil, un comité de direction ou un ou plusieurs administrateurs-délégués, nommer un ou plusieurs directeurs.

Le conseil d'administration et le comité de direction pourront, dans la limite de leurs pouvoirs et attributions respectifs, donner à des mandataires de leur choix tous pouvoirs spéciaux ou consentir telles délégations qu'ils jugeront convenir, en vue de la signature des actes et documents relatifs à des opérations courantes et de la correspondance qui s'y rapporte.

Les pouvoirs et la rémunération des membres du comité de direction, des administrateurs-délégués, des directeurs et mandataires sont fixés par le conseil d'administration ou par un organe qu'il désignera.

Art. 19. Tous actes engageant la société, ainsi que toutes procurations ou délégations sont valablement signés au nom de la société par deux administrateurs.

Une des signatures peut être remplacée par celle d'un membre de la direction ou par un cadre supérieur jusqu'au rang de fondé de pouvoir inclus.

Toutes actions sont poursuivies, tant en demandant qu'en défendant, par un administrateur-délégué ou par deux administrateurs.

Le tout sans préjudice des mandats particuliers ou des délégations que le conseil d'administration ou le comité de direction accorderait en vertu de l'article dix-huit.

Art. 20. Les administrateurs qui agissent en exécution de l'article dix-neuf ne doivent justifier vis-à-vis des tiers d'aucune délégation, pouvoir ou décision spéciale du conseil d'administration.

Pouvoirs

Délégation de pouvoirs conformément aux articles 18 et 19 des statuts

Conformément aux, articles 18 et 19 des statuts de la banque, et en vertu d'une décision du conseil d'administration, les mandataires mentionnés ci-après ont pouvoir de représenter la banque.

Ce pouvoir de représentation est limité aux opérations indiquées ci-dessous et est précisé par les lettres A, B, C ou D figurant en regard du nom de chaque mandataire.

Un mandataire d'une catégorie supérieure est toujours habilité à représenter la banque dans une opération pour laquelle un pouvoir de représentation a été accordé à une catégorie inférieure.

Opérations ⁽⁴⁾	Signature(s) minimum requise(s) D < C < B < A
Tous actes, documents et lettres accordant, modifiant, suspendant ou dénonçant un crédit, sous quelque forme que ce soit, y compris les crédits documentaires.	
Toutes garanties, cautionnements, acceptations et avals d'effet de commerce donnés par la banque.	Jusqu'à EUR 400.000,-: B + C Jusqu'à EUR 4.000.000,-: B + B
Toutes demandes et confirmations d'emprunt et de placement de toute nature.	
Tous ordres de souscription, d'achat ou de vente de valeurs mobilières ⁽¹⁾ .	
Chèques ⁽²⁾ et ordres de paiement ⁽³⁾ .	Jusqu'à EUR 200.000,-: C + C Jusqu'à EUR 800.000,-: B + C
Les chèques et ordres de paiement portant des griffes (signatures A + A) ne peuvent pas dépasser EUR 2.000,- ou contre-valeur	
Contrats d'achat et de vente de devises, au comptant et à terme, opérations d'échange de devises et/ou de taux d'intérêt, d'achats ou ventes de contrats futurs ou d'options ⁽¹⁾	Au-delà de EUR 800.000,- : A + B Jusqu'à EUR 4.000.000,-: B + D
Reçus, quittances et accusés de réception, d'espèces, de titres, de coupons, de chèques, d'effets, de billets à ordre ou de toutes autres valeurs ou objets, à moins qu'ils ne soient établis au moyen de machines à impression spéciale automatique	Au-delà de EUR 4.000.000,- : A + B D
Avis de débit et de crédit, décomptes et bordereaux ⁽¹⁾	ou suivant le règlement affiché ou tenu disposition de la clientèle
Correspondance ordinaire n'impliquant aucun engagement	D

⁽¹⁾ Pour toutes les opérations qui, suivant les usages bancaires, font l'objet d'une confirmation imprimée de façon automatique, l'avis de confirmation ne portera aucune signature.

⁽²⁾ a) Nous tirons nos chèques sur nos correspondants uniquement sur les formules dont les modèles ont été envoyés par nos lettres circulaires datées de juillet 1988 et juillet 1994.

b) Tous les chèques sont signés manuellement, dans le cadre des autorisations figurant dans notre recueil des signatures.

c) Nous établissons un avis de tirage envoyé par message SWIFT authentifié lorsque le montant du chèque dépasse 20.000,- euros ou la contre-valeur en devises étrangères.

⁽³⁾ a) Nos ordres de paiement sont émis sous les formes suivantes

- soit par courrier sur formules signées manuellement dans le cadre des autorisations figurant dans notre recueil de signatures, lorsque le montant ne dépasse pas 20.000,- euros ou la contre-valeur en devises étrangères

- soit par message SWIFT dûment authentifié sans limite de montant.

b) Pour tous les ordres de paiement supérieurs à 20.000,- euros ou la contre-valeur en devises étrangères qui parviendraient par courrier, nous vous demandons de bien vouloir nous interroger par SWIFT authentifié, les frais étant à notre charge.

(4) Les procurations spéciales données en rapport avec les opérations énumérées cidessus seront valablement données sous les signatures requises pour ces opérations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

P. Paquay / J.P. Loos

Administrateur-Directeur / Administrateur-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02234. – Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071099.2//311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

S.S.I. PARTICIPATIONS & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 82.854.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 juin 2001, acte publié au Mémorial C n° 5 du 2 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.S.I. PARTICIPATIONS & PARTNERS S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(100199.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SAMOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 62.602.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Marie Ledin, économiste, demeurant 29, rue de Mamer à L-8081 Bertrange, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100104.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

PEF V INFORMATION TECHNOLOGY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 110.314.

Monsieur Tadeusz Galkowski, Gérant de catégorie A, a pour adresse désormais:

Warsaw Financial Center, Emilii Plater 53, 00-113, Warsaw, Poland.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100118.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

LUMINA FINANCING, Société Anonyme.
Registered office: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 88.257.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of October.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LEGRAND HOLDING, a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, F-87000 Limoges (France), hereby represented by M^e Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Limoges (France), on 15 September 2004.

Said proxy, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder of LUMINA FINANCING, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1374 on 21 September 2002 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number 88.257. The articles of incorporation have not been amended since this date.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into fifteen thousand and five hundred (15,500) shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

V.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The dissolution of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors and the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LEGRAND HOLDING, une société anonyme de droit français, ayant son siège social 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, F-87000 Limoges (France),

représentée aux fins des présentes par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Limoges (France), le 15 septembre 2004.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société anonyme de droit luxembourgeois LUMINA FINANCING, ayant son siège social 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 16 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1374 du 21 septembre 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.257. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

III.- Le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Le comparant en tant qu'associé unique de la Société déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiates de la Société.

V.- Le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La dissolution de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2004, vol. 889, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(101395.3/239/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SEMATIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 90.801.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 5 juillet 2004, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Roberto Zappa, entrepreneur, demeurant à Bergamo (Italie), Via Damiano Chiesa, 10, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Marco Zappa, dirigeant, demeurant à Bergamo (Italie), Via Benedetto Marcello, 9, Administrateur;
- Monsieur Paolo Zappa, entrepreneur, demeurant à Ranica (Italie), Via Vespucci, 14, Administrateur;
- Monsieur Massimo Monzani, entrepreneur, demeurant à Osio Sopra (Italie), Via E. Fermi, 28, Administrateur;
- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), route d'Arlon, 207, Administrateur;
- Monsieur Nicolaas Scholtens, avocat, demeurant à Amsterdam (Pays-Bas), Weteringschans, 26, Administrateur.

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- an (un) la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Le Conseil d'Administration

P. Zappa / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100203.3/043/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

ACCOUNTING ON HELP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).
R. C. Luxembourg B 73.744.

INTERSUD INVESTISSEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).
R. C. Luxembourg B 39.522.

EUROMILLENIUM S.A., Société Anonyme (en liquidation).
R. C. Luxembourg B 68.049.

E.P.P.I.I. S.A., EUROPEENNE DE PUBLICITE ET DE PROMOTION INDUSTRIELLE ET IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme (en liquidation).
R. C. Luxembourg B 67.780.

EXTRAIT

Liquidations judiciaires

Par jugements du 9 février 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée ACCOUNTING ON HELP, S.à r.l., ayant eu son siège social au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.744,
- la société anonyme INTERSUD INVESTISSEMENT INTERNATIONAL S.A., ayant eu son siège social au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 39.522,
- la société anonyme EUROMILLENIUM S.A., ayant eu son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 68.049,
- la société anonyme EUROPEENNE DE PUBLICITE ET DE PROMOTION INDUSTRIELLE ET IMMOBILIERE S.A. en abrégé E.P.P.I.I., ayant eu son siège social au Centre d'Affaires Le 2000, L-3378 Livange, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 67.780.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Kristel Gilissen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e K. Gilissen

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05194. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05197. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05200. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05202. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018600/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

VESPER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.919.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav VESPER à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 17 mars 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (00407/755/21)

Le Conseil d'Administration.

ENDHERMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.761.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 17 mars 2006 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00036/755/17)

Le Conseil d'Administration.

AUDIOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 27.301.

Les actionnaires de la société anonyme AUDIOLUX sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi, le 16 mars 2006 à 10.45 heures, au siège social, 6, rue Albert Borschette à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à Leudelange et adaptation en conséquence du 1^{er} alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le siège social est établi à Leudelange.»
 2. Adaptation en conséquence du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»
 3. Divers;
- et à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu jeudi, le 16 mars 2006 à 11.00 heures, 6, rue Albert Borschette à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises;
3. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux administrateurs;
6. Nominations statutaires;
7. Désignation du réviseur d'entreprises;
8. Rémunération pour les administrateurs;
9. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions;
10. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à ces assemblées doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour vendredi, le 10 mars 2006 au plus tard, auprès de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT ou de la DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées auprès des mêmes banques lundi, le 13 mars 2006 au plus tard.

Pour le Conseil d'administration

F. Tesch

Président

I (00538/000/42)

G.M.P. GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (00450/795/17)

Le Conseil d'Administration.

FORALIM S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.626.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 mars 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (00451/795/17)

Le Conseil d'Administration.

SEB INVEST FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 84.228.

Dear shareholders,

As the net assets have fallen in the past months following massive redemption, so that the remaining net assets do not represent an acceptable portfolio to be managed efficiently for the interests of the shareholders.

Following the terms of the Article 29 of the Articles of Incorporation of the Company, «the Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 29».

The Directors resolved therefore to call you to attend to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on March 7, 2006 at 11.30 a.m. at the registered office of the Sicav to decide on the dissolution and liquidation, with the following agenda:

Agenda:

- (i) Decision to dissolve and liquidate the Company;
- (ii) Appointment of Maître Pierre Delandmeter as liquidator of the Company;
- (iii) Determination of the powers of the liquidator (usual powers);
- (iv) Appointment of DELOITTE S.A. as auditor to the liquidation.

The Board is pleased to advise you that the decision will be approved by simple majority of the votes of the shares represented at the Meeting and that no quorum shall be required.

In case you could not be able to attend the meeting, proxy forms appointing the chairman or another shareholder are available at the registered office of the Company where they shall be returned duly completed.

II (00427/755/25)

The Board of Directors.

O.G.M. (OMNIUM GENERAL DES MEDIAS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.876.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *16 mars 2006* à 14.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers.

I (00486/000/19)

Le Conseil d'Administration.

BASINCO HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 18.684.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, le mardi *7 mars 2006* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Présentation et approbation des comptes au 31 décembre 2005.
3. Affectation du Résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (00304/000/18)

Le Conseil d'Administration.

FAUNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.514.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *6 mars 2006* à 10.00 heures, au nouveau siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Transfert du siège social
10. Divers

II (00377/000/23)

Le Conseil d'Administration.

RACINE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 108.298.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (00317/795/17)

Le Conseil d'Administration.

GALLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.111.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mars 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (00353/000/16)

Le Conseil d'Administration.

PARMERIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 5.391.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 9 mars 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00428/755/18)

Le Conseil d'Administration.

TOLLAMEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.551.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (00320/795/17)

Le Conseil d'Administration.

INTEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.509.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mars 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

II (00318/795/17)

Le Conseil d'Administration.

**COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.890.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mars 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (00319/795/18)

Le Conseil d'Administration.

PETRUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.363.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mars 2006 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (00321/795/17)

Le Conseil d'Administration.

FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.333.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 2006 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (00322/795/17)

Le Conseil d'Administration.

FENERA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.424.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

tenue exceptionnellement le 6 mars 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
5. Divers.

II (00348/795/15)

Le Conseil d'Administration.

BLATTEUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.120.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mars 2006 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (00410/005/15)

Le Conseil d'Administration.

CONVENTUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.125.

L'Assemblée Générale du 6 février 2006 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CONVENTUM à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 13 mars 2006 à 10.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Adaptation de la Sicav aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif;
- Refonte des statuts.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts coordonnés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.
II (00362/755/20) Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.214.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 mars 2006 à 15.00 heures au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (00402/000/19)

Le Conseil d'Administration.

AMATUNGULU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 33.345.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 6 mars 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires 2004 et 2005
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

II (00378/000/21)

Le Conseil d'Administration.

GEMMY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 77.621.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 6 mars 2006 à 14.00 heures au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (00376/000/21)

Le Conseil d'Administration.

BUSINESS MANAGEMENT GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.384.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *March 6, 2006* at 13.15 o'clock:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statements as at December 31, 2005 an allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2005.
4. Miscellaneous.

II (00352/000/15)

The Board of Directors.

SINTRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 99.658.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *7 mars 2006* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (00354/000/15)

Le Conseil d'Administration.

RISPOLL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 64.816.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *7 mars 2006* à 14.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (00392/000/21)

Le Conseil d'Administration.

STAR GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 63.756.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mars 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005;
4. Divers.

II (00355/000/15)

Le Conseil d'Administration.

AMAS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.605.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on March 7, 2006 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at September 30, 2005 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on March, 2 2006 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (00380/755/19)

The Board of Directors.

JONATHAN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.591.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 6 mars 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00404/506/15)

Le Conseil d'Administration.